

le 18 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DDEEES 1005** Stade Jean-Bouin (16e) : déclassement du domaine public des volumes d'activité.

**MM. Jean-François MARTINS, Jean-Louis MISSIKA et  
Mme Olivier POLSKI, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les plans de principes du projet d'état descriptif de division en volumes établis par le cabinet GTA, le 9 mai 2014, sous les références P11647 ;

Vu le projet de délibération , en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de déclasser du domaine public les lots 1 à 9 correspondant aux futurs volumes 2 à 16 et 19 ainsi que les futurs volumes 23, 24, 25 et 31 (tels qu'ils résultent des plans de principes de volumétrie établis par le cabinet de géomètre-expert GTA, en date du 9 mai 2014, sous les références P11647) situés dans l'emprise du stade Jean-Bouin sis à Paris (16<sup>e</sup>), destinés à accueillir des locaux d'activité et de commerce ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Olivier POLSKI, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est constaté que les lots 1 à 9 correspondant aux futurs volumes 2 à 16 et 19 ainsi que les futurs volumes 23, 24, 25 et 31 situés dans l'emprise du stade Jean-Bouin à Paris (16e) destinés à accueillir des locaux d'activité et de commerce et tels qu'identifiés sur les plans de principes du projet d'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet GTA, géomètre-expert, le 9 mai 2014, sous les références P11647, ne sont pas affectés à une mission de service public.

Article 2 : Les lots 1 à 9 correspondant aux futurs volumes 2 à 16 et 19 ainsi que les futurs volumes 23, 24, 25 et 31 susvisés sont déclassés du domaine public et sont rattachés au domaine privé de la Ville de Paris.

